## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

SÉANCE : le 30 novembre 2021

Délibération n°: 21-11-22

9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Avenant à la Convention d'Objectif d'Allocations Familiales (CAF) – Subvention de fonctionnement sur fonds nationaux spécifiques publics et territoire

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour: 24

Vote Contre: 0

Abstention: 0

## **COMMUNE DE PETITE-FORÊT**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-quatre novembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

## ÉTAIENT PRÉSENTS:

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Dominique CORREA - Dorothée MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

## **ÉTAIENT EXCUSÉES:**

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT Tiphanie OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS
Claudine GENARD
Isabelle DUFRENNE
Abdel-Aziz AITLAMAALEMAHMED

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU le cadre de la politique d'action sociale de la C.A.F. qui contribue au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par le Fonds « Publics et Territoires » (F.P.T.) qui contribuent à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires en participant aux objectifs de développement des offres aux familles et de réduction des inégalités territoriales et sociales.

CONSIDÉRANT la convention définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière attribuée dans le cadre du Fonds « Publics et Territoire » sur l'axe 1 :

- Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun.

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le



ID: 059-215904590-20211207-21\_11\_22-DE

CONSIDÉRANT que la convention Fonds Publics et Territoire pour l'action « Grandir Ensemble » est modifiée par les nouvelles modalités particulières de calcul de la subvention qui sera réglée au prorata de l'atteinte de l'objectif fixé par le gestionnaire qui est de 12 enfants pour 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil municipal un avenant à la convention d'objectifs et de financements tel qu'annexé ci-après.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financements.

Ainsi fait et délibéré en séance, Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés

Pour extrait certifié conforme

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite Forêt

Acte affiché le :

n 2 DEC, 4921

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

Sandrine GOMBERT

## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

# Avenant Subvention sur fonds Nationaux Fonds Publics et Territoires Axe 1 VOLET 3

Pôle de développement local : PEVELE - BASSIN MINIER Famille de pièces : Monter la convention d'objectifs et de gestion

Nature de l'aide : Aide Nationale Spécifique

Nom de la corbeille : CCDAS SPC PBMV3

N° Gestionnaire : G459C001 Type de pièce : Avenant

Commentaire : Fonds Publics et Territoires

Fonctionnement

Entre: LA COMMUNE DE PETITE FORÊT, représenté(e) par Madame La Maire SANDRINE GOMBERT, dont le siège est situé: 80 rue Jean Jaurès 59494 Petite Forêt

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

## Et:

La Caisse d'Allocations Familiales du Nord, représentée par son Directeur général, Luc GRARD, et dont le siège est situé 82 rue Brûle Maison, 59863 Lille Cedex 9.

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention Fonds publics et Territoire signée le 19/05/2020 pour l'action : GRANDIR ENSEMBLE est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants :

## Article 1 : Modalités particulières de calcul de la subvention

Axe 1 - volet 3:

La subvention sera réglée au prorata de l'atteinte de l'objectif fixé par le gestionnaire lui-même à savoir :

• Pour 2021: 12 ENFANTS

## Article 2: INCIDENCES DE L'AVENANT SUR LA CONVENTION

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

## Article 3 : EFFET ET DURÉE DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 01/01/2021.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à Lille, le 18/11/2021 en 2 exemplaires .

Le Directeur Général de

la Caisse d'Allocations Familiales du Nord

Luc GRARD

Par délégation :

La Responsable du pôle de développement local de

PEVELE - BASSIN MINIER

Anne GAILLET

Madame La Maire

COMMUNE DE PETITE FORÊT

SANDRINE GOMBERT

Pour les Collectivités Territoriales signature et cachet obligatoires.

Nom de la corbeille : CCDAS SPC PBMV3

Fonctionnement